



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Qui sont les personnes pauvres ? Et selon quels critères ? »

Paris, le 17 octobre 2018

En cette année 2018, vingtième anniversaire de la Loi de Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Onpes n'oublie pas qu'il doit sa création à la nécessité de suivre aussi rigoureusement que possible l'application de cette grande œuvre législative. Elle consacrait une conviction partagée de tous les acteurs que la pauvreté et l'exclusion trouvaient leur origine dans le déni d'accès aux droits fondamentaux qui découlent d'une existence digne. L'Onpes veut donc contribuer à la journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre 2018 en publiant dans un cahier deux études qui éclairent sous des jours complémentaires la situation des personnes pauvres et exclues dans notre pays.

Qui sont les personnes pauvres ? Et selon quels critères ?

Conformément à ses missions, l'Observatoire livre régulièrement son analyse sur l'évolution de la pauvreté, des inégalités et des situations d'exclusion sociale à partir de son **tableau de bord d'indicateurs quantitatifs de suivi**. L'Onpes s'intéresse également à la mesure subjective de la pauvreté, contribuant d'une certaine manière à avancer dans la définition d'un halo de pauvreté qui reste à circonscrire. Ce numéro des Cahiers de l'Onpes reflète ces deux dimensions.

Une première étude, réalisée par Jean-Luc Outin, décrypte au travers de signaux parfois contradictoires, et notamment sous l'apparente stabilité du taux de pauvreté monétaire, les tendances à l'œuvre dans toute leur complexité. L'auteur s'attache aussi à comprendre les raisons pour lesquelles persiste un décalage entre la mesure objective de la pauvreté, telle qu'elle résulte des indicateurs du tableau de bord de l'Onpes, et celle appréhendée à l'aune de critères plus subjectifs, tels la perception et les représentations de la population sur ce phénomène ou encore l'opinion des acteurs de terrain qui observent une réalité très concrète des situations les plus précaires.

La seconde étude, plus exploratoire réalisée à la demande de l'Onpes, s'intéresse aux déterminants du sentiment de pauvreté et à ce que recouvre cette notion pour ceux qui nourrissent une telle impression. L'auteur, Adrien Papuchon, dévoile à partir du Baromètre d'opinion de la DREES qu'une part significative de la population française se déclare « pauvre » même si son niveau de vie excède le seuil de pauvreté officiel. Ce résultat rejoint les constats déjà mis en lumière par la pauvreté en conditions de vie ainsi que les travaux menés par l'Onpes sur les budgets de référence et l'invisibilité sociale.

L'essentiel à retenir :

Stabilisation des inégalités, et de la pauvreté monétaire à un haut niveau sur la dernière période...

- Après une phase de hausse importante intervenue entre 2008 et 2011, les taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian et à 50 % baissent modérément au cours des deux années suivantes puis se stabilisent à des niveaux sensiblement plus élevés que ceux atteints avant la crise. S'élevant à près de 8,8 millions en 2016, le nombre de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de 60 % est supérieur de 800 000 à ce qu'il était avant la crise économique et sociale.
- Des écarts très importants sont à souligner entre les groupes selon l'âge et les situations familiales ou professionnelles. Ils montrent que la pauvreté monétaire touche particulièrement les familles nombreuses et les familles monoparentales, les jeunes de moins de 18 ans, les chômeurs, les travailleurs indépendants et les salariés en emplois précaires.
- L'indicateur de pauvreté monétaire ancrée dans le temps (en 2008) - qui neutralise l'impact de l'évolution de la distribution des revenus à long terme - confirme globalement ce constat d'une stabilisation à un niveau élevé avec une tendance à la baisse de la pauvreté monétaire au seuil de 60 % en 2016.
- En 2016, parmi la population pauvre sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian, 57 % a un niveau de vie est inférieur au seuil de 50 %, soit un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 855 euros par mois. La part de cette population a augmenté de 1,4 point depuis 2008 avec une stabilisation à un niveau élevé depuis 2013.
- Les transferts sociaux et fiscaux réduisent très sensiblement l'extension de la pauvreté monétaire. Pour l'année 2015, le taux de pauvreté monétaire à 60 % baisse de 8,1 points. Ils ont un impact particulièrement significatif sur la situation des personnes les plus touchées et les plus pauvres. Les aides au logement, les prestations familiales et les minima sociaux contribuent le plus à atténuer l'ampleur de la pauvreté et son intensité.
- À cet égard, la redistribution exerce des effets puissants comme en témoigne la faiblesse de la grande pauvreté. En effet, la pauvreté au seuil de 40 % concerne 3,5 % de la population vivant en France métropolitaine, soit 2 millions de personnes environ. Le niveau comme la relative stabilité de ce taux semblent donc indiquer en creux le nombre de personnes qui ne perçoivent pas de revenu minimal garanti, en raison notamment des critères d'éligibilité en vigueur mais aussi de l'existence d'un phénomène de non recours qu'il est difficile d'estimer.

...mais cristallisation de la situation d'une part croissante de la population pauvre

- En 2015, les ménages en situation de pauvreté monétaire durable (trois années de suite) représentent 6,7% de l'ensemble des ménages ordinaires, contre 5,1% en 2009. La part des ménages durablement en situation de pauvreté monétaire s'est significativement accrue entre ces deux années, en particulier entre 2012 et 2015 où elle passe de 49 % à 52 % de la population pauvre (au seuil de 60 %).
- Autre indice de cette cristallisation, la nette augmentation de la part de personnes percevant le RSA depuis plus de trois ans (+ 11 points entre 2011 et 2015) qui témoigne de l'enfermement dans les minima sociaux d'insertion.

La pauvreté en conditions de vie : tendance à la baisse et disparités catégorielles

- L'approche par les conditions de vie indique une tendance à la baisse de la pauvreté malgré la période de crise économique. Ce paradoxe s'explique en partie par l'amélioration générale du confort de base des logements des ménages ordinaires, l'indicateur de pauvreté en conditions de vie synthétisant quatre dimensions que sont les difficultés de logement, l'insuffisance des ressources, les restrictions de consommations et les retards de paiement. Cet indicateur de pauvreté en conditions de vie permet de cerner une population en partie différente de celle saisie par les indicateurs monétaires. Il met en évidence des disparités analogues du point de vue des populations touchées mais qui sont souvent plus accentuées que celles observées par les niveaux de vie.
- Les approches combinant dépenses pré-engagées (difficilement renégociables à court terme) et niveaux de vie arbitrables (une fois qu'on a retiré ces dépenses pré-engagées) sont fructueuses pour éclairer les liens entre les niveaux de vie et les conditions de vie. L'importance des dépenses non arbitrables, en particulier celles liées au logement et à l'alimentation pour les bénéficiaires de minima sociaux, montre que le niveau de vie n'est pas appréhendé par les personnes en termes abstraits ou selon une norme statistique, mais bien en référence aux biens et services qu'il permet de se procurer, voire aux opportunités qu'il offre.

Des résultats qui suggèrent l'existence d'un halo de la pauvreté

- La pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie ne se recouvrent que partiellement : en 2016, 20,2 % des ménages ordinaires est pauvre selon l'une ou l'autre de ces deux dimensions de la pauvreté. La persistance de ce constat mis en évidence par la statistique publique depuis le milieu des années 1990 se traduit par une estimation fortement augmentée de la population exposée par rapport à une approche fondée seulement sur l'une ou l'autre de ces dimensions.
- La prise en compte du sentiment de pauvreté des personnes qu'elles soient ou non incluses dans l'une ou l'autre population recensée comme pauvre à travers des indicateurs de pauvreté monétaire ou en conditions de vie montre qu'il existe un décalage entre la mesure du phénomène et sa perception. Ainsi, d'après une exploitation inédite du Baromètre d'opinion de la DREES, un tiers des personnes qui se déclarent pauvres ne sont pas pauvres

sur le plan monétaire. Ces personnes sont plus souvent des hommes, des retraités ou des ouvriers et employés en emploi que les personnes qui se jugent pauvres et disposent d'un revenu inférieur à ce seuil. Autre résultat important : le niveau de vie et la précarité de l'emploi exercent des effets cumulatifs sur la probabilité de se sentir pauvre.

- Ces différents constats rejoignent les analyses menées par l'Onpes à travers les budgets de référence et les phénomènes d'invisibilité sociale. S'agissant des budgets de référence, les travaux ont mis en évidence des populations qui, sans être considérées comme pauvres monétairement, connaissent des restrictions et ne disposent pas de tous les moyens nécessaires pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne et pour participer effectivement à la vie sociale.

Les engagements européens de la France vis-à-vis de l'objectif de réduction de la pauvreté : où en sommes-nous ?

- Fondé sur une approche multidimensionnelle de la pauvreté, l'indicateur européen de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale recense, pour la France métropolitaine en 2016, près de 11,5 millions de personnes qui sont menacées par la pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian et/ou vivent dans le dénuement matériel et/ou vivent dans des ménages à très faible intensité de travail, ce qui représente environ 18% de la population. Là aussi, le nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est plus important que le dénombrement effectué à partir de l'approche monétaire uniquement
- La France est loin de respecter sa contribution à l'objectif de réduction de la pauvreté fixé par la stratégie « Europe 2020 ». Le nombre total de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'approche européenne a augmenté entre 2008 et 2016, passant de 11,1 millions à 11,5 millions de personnes. Si la part de personnes en situation de privation matérielle sévère ou vivant dans un ménage à très faible intensité de travail diminue, elle ne suffit pas à compenser l'augmentation sensible de la part de personnes exposées au risque de pauvreté monétaire.

●
Contact : Tél 01 40 56 81 73 - drees-onpes@sante.gouv.fr
Accédez à notre site sur internet : www.onpes.gouv.fr

Ministère des Solidarités et de la Santé
DREES - Secrétariat général de l'ONPES - 14, Avenue Duquesne 75350 - Paris 07 SP